

Rapport de présentation
Budget Primitif
2024



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Comparaison budget de fonctionnement 2024 et 2023

1.2 Les recettes de fonctionnement

1.3 Les dépenses de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

3. Ratios Budgétaires et chiffres clés

3.1 Les principaux ratios du Budget 2024

3.2 Les chiffres clés

4. Les Budgets Annexes

4.1 Lotissement Les Mimosas

4.2 Port

4.3 Maison de santé

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions, des emprunts et des amortissements.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses.

Le budget 2024 confirme les orientations budgétaires présentées à l'occasion du vote du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février dernier.

En 2024, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité. Le produit attendu est cependant en nette augmentation, en raison d'une part, de l'augmentation mécanique des bases, mais surtout par la majoration de la taxe sur les résidences secondaires décidée par le Conseil Municipal en 2023, qui devrait rapporter à la Commune plus de deux millions d'euros.

Afin de financer les investissements, un emprunt de 4 millions d'euros a été inscrit au budget.

Il convient également de préciser que la Commune a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. De ce fait, la comparaison avec le budget précédent peut s'avérer délicate, puisque certains comptes budgétaires ont été affectés à des chapitres différents (retraitement comptable important entre le chapitre 67 « charges exceptionnelles » et le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »)

1. Section de fonctionnement

1.1 Comparaison Budget de Fonctionnement 2024 et 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	6 313 228,42	7 058 501,28	11,80%
012	Charges de personnel	12 812 394,00	13 174 550,00	2,83%
014	Atténuation de produits	660 000,00	682 000,00	3,33%
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 376 912,00	4 746 870,84	8,45%
66	Charges financières	808 000,00	871 000,00	7,80%
67	Charges exceptionnelles	58 500,00	25 000,00	-57,26%
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	18 200,00	
Total Dépenses Réelles		25 039 034,42	26 576 122,12	6,14%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	1 300 000,00	8,33%
Total Dépenses d'ordre		1 200 000,00	1 300 000,00	8,33%
023	Autofinancement de la section d'investissement	3 904 545,58	5 518 651,72	41,34%
TOTAL DES DEPENSES		30 143 580,00	33 394 773,84	10,79%

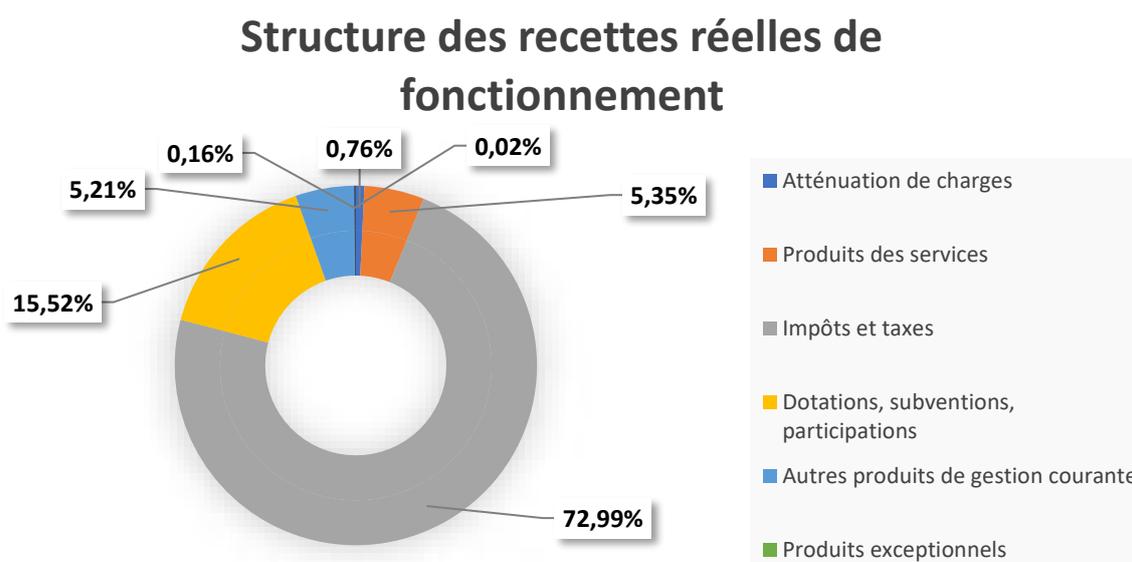
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
013	Atténuations de produits	229 000,00	238 000,00	3,93%
70	Produits des services, domaine	1 000 045,98	1 677 179,90	67,71%
73	Impôts et taxes	20 691 070,00	22 870 736,00	10,53%
74	Dotations et participations	4 633 328,55	4 862 910,00	4,96%
75	Autres produits de gestion courante	1 497 385,62	1 632 670,72	9,03%
76	Produits financiers	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	16 412,00	5 000,00	-69,53%
78	Reprises sur provisions	27 871,10	49 406,39	77,27%
Total Recettes Réelles		28 095 113,25	31 335 903,01	11,54%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	242 350,00	193 500,00	-20,16%
Total Recettes d'ordre		242 350,00	193 500,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 806 116,75	1 865 370,83	3,28%
TOTAL DES RECETTES		30 143 580,00	33 394 773,84	10,79%

1.2 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 31 335 903 €, elles étaient de 28 095 113 € en 2023. Les recettes totales de la section (en intégrant les écritures d'ordre) se montent à 33 394 773 €, soit une augmentation de 10,79% par rapport à 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2023 BP	2024 BP	2023-2024 %
Impôts / taxes	20 691 070 €	22 870 736 €	10,53 %
Dotations / Subventions	4 633 328,55 €	4 862 910 €	4,96 %
Recettes d'exploitation	2 508 843,6 €	3 309 850,62 €	31,93 %
Autres recettes	261 871,1 €	292 406,39 €	3,77 %
Recettes réelles de	28 095 113,25 €	31 335 903,01 €	11,54 %
Restes à réaliser	667 111,85	640 149	-4,04 %
Opérations d'ordre	242 350 €	193 500 €	-20,16 %
Excédent de fonctionnement	1 806 116,75 €	1 865 370,83 €	3,28 %
Total recettes de fonctionnement	30 143 580 €	33 394 773, 84 €	10,79 %

Pour information, les recettes d'exploitation regroupent les chapitres 70 et 75. Elles incluent notamment les produits et services du domaine (concessions cimetière, produits du stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances du centre de loisirs, de la crèche, de la médiathèque...) ainsi que les autres produits de gestion courante (comme les revenus des immeubles, par exemple).

Les autres recettes concernent les chapitres 013 « atténuation de charges », 77 « produits exceptionnels » et 78 « reprises sur amortissements et provisions ». On y retrouve par exemple les remboursements sur charges de personnel (maladie, contrats aidés) ainsi que les recettes générées par l'annulation d'un mandat sur exercices antérieurs ou encore les reprises sur provisions déjà constituées.

Evolution des recettes :

- **002 Résultat de fonctionnement reporté :** + 3,28 %, + 59 254 € €
- **013 Atténuation de charges :** + 3,93 %, +9 000 €. Ce poste comprend les remboursements sur rémunérations du personnel (maladie et contrats aidés) ainsi que la part agent des tickets restaurant.
- **Chapitre 70 Produits du domaine et des services :** + 67,71 %, + 677 133 €. Ce chapitre englobe les droits de stationnement (409 360 €), les concessions cimetière (50 000 €), les redevances d'occupation du domaine public (Casino, RODP...), les produits du forfait post-stationnement, , l'intéressement sur chiffre d'affaire sur la publicité du mobilier urbain (50 913 €), les produits de la Médiathèque, de l'école de Musique, du Centre de loisirs et de la Maison des Jeunes, de la crèche ou encore de la cantine. La hausse de plus de 67% de ce chapitre s'explique en grande partie par un retraitement comptable lié au passage à la M57. En effet, les taxes sur les terrasses (200 000 €) comme la redevance payée par les clubs de plage (215 000 €) sont désormais comptabilisées sur ce chapitre alors qu'elles l'étaient au chapitre 73 en 2023. D'autres recettes nouvelles sont attendues liées à l'occupation du domaine public par la fête foraine (100 000 €) et par la Guinguette, qui viendra remplacer le Mercat (20 400 €).
- **Chapitre 73 Impôts et taxes :** + 10,53%, + 2 179 666 €. Malgré le retraitement comptable exposé précédemment, les recettes de ce chapitre connaissent une forte progression qui s'explique essentiellement par le produit de la fiscalité. Malgré un maintien des taux décidé par la Municipalité, le produit attendu devrait croître de plus de 2 700 000 € en raison d'une part de la révision mécanique des bases et d'autre part de la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires décidée par le Conseil Municipal en 2023. A noter que le produit de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est désormais perçu par l'Etat, mais compensé à hauteur de 126 802 € (recette que l'on retrouvera au chapitre 74). D'autres recettes sont en progression, comme par exemple le reversement du produit des jeux versé par le Casino (+ 50 000 €) ou encore la taxe sur la consommation finale d'électricité (+45 000 €). Enfin, par mesure de sécurité, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation a été revu à la baisse (1450 000 € contre 1 720 000 € en 2023) en raison de la morosité du marché immobilier.

- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :** + 4,96%, + 229 581 €. Les dotations d'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation Nationale de Péréquation) n'étant pas encore connues à ce jour, des montants inférieurs de 30 000 € ont été inscrits pour chacune d'entre elles, par mesure de précaution. Il convient également de rappeler que la participation des communes à la mutualisation de la Police Municipale n'ayant pas été titrée sur 2023, elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2024, d'où la hausse de 161 600 € prévue à l'article 74748 en 2024. Une subvention du Département (16 000 €) est également attendue pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique et pour des appels à projet de la Maison des Jeunes. Enfin, comme indiqué précédemment les compensations d'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitation connaissent une hausse de plus de 129 000 € (compensation de la THLV).
- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :** + 9,03%, + 135 285 €. Ce poste comprend essentiellement le revenu des immeubles. La progression attendue s'explique par l'augmentation de la redevance versée par la Camping (+ 50 000 € par rapports aux prévisions budgétaires 2023) et par le Port (+ 45 000 €) ainsi que par la revalorisation des divers loyers.
- **Chapitre 77 Produits exceptionnels :** -69.53%, - 11 412 €. Cette baisse s'explique par les retraitements comptables liés au passage à la M57, puisque l'ensemble des produits exceptionnels ont été basculés au chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* ». Seuls ont été inscrits à ce chapitre 5 000 € pour d'éventuels mandats à annuler sur les exercices précédents.
- **Chapitre 78 Reprise sur amortissements et provisions :** +77,27%, + 21 535 €. Une inscription de 49 406 € a été réalisée pour 2024 afin de pouvoir procéder à une reprise sur provision déjà effectuée pour financer si besoin les admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie.

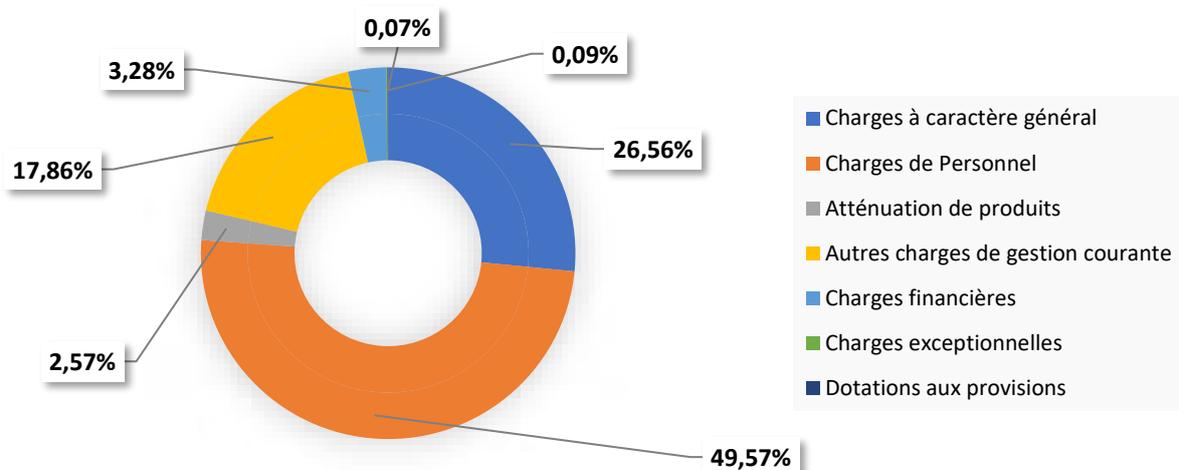
1.3 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, 26 576 122 € sont prévus pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles étaient de 25 039 034 € en 2023. L'ensemble des dépenses de fonctionnement (en intégrant les écritures d'ordre) s'élève à 33 394 773 €, soit une augmentation de 10,79% par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023	2024	Evolution 2024/2023
	BP	BP	
Charges de gestion	10 708 640 €	11 805 372	10,24%
Charges de personnel	12 812 394 €	13 174 550	2,83%
Atténuation de produits	660 000 €	682 000	3,33%
Charges financières	808 000 €	871 000	7,80%
Autres dépenses	50 000 €	43 200	-13,60%
Dépenses réelles de fonctionnement	25 039 034	26 576 122	6,14%
Opérations d'ordre	1 200 000	1 300 000	8,33%
Virement à la section d'investissement	3 904 545	5 518 651	41,34%
Total dépenses de fonctionnement	30 143 579	33 394 773	10,79%

Evolution des dépenses :

- **Chapitre 011 Charges à caractère Général** : + 11,80%, + 745 272 €.
 - Electricité : + 42 550 €. Même si les tarifs ne devraient pas augmenter en 2024, une provision supplémentaire a été effectuée, notamment pour les dépenses générées par la fête foraine.
 - Chauffage Urbain : + 12 900 €. Les tarifs du gaz devraient connaître une hausse en 2024, d'où cette augmentation des dépenses prévue.
 - Carburants : - 18 000€. Globalement le prix des carburants reste inférieur à celui de 2023 et des véhicules électriques ont remplacé les anciens véhicules thermiques.
 - Produits de traitements : -25 500 €. L'acquisition d'une nouvelle machine à désherber (en section d'investissement) va permettre d'économiser sur les produits utilisés jusqu'à présent.
 - Fournitures de petit équipement (60632) et Autres matières et fournitures (6068) : + 96 300 €. Il s'agit des petites fournitures pour l'ensemble des services, mais surtout des fournitures de travaux pour le service du Patrimoine (plomberie, maçonnerie, peinture, quincaillerie...). Davantage de petits travaux sont réalisés par le service et la hausse des matières premières est venue directement impacter ce poste de dépenses.
 - Contrats de prestations de services : +31 208 €. Ce poste comprend notamment les transports urbains (en progression pour 2024), la mise à jour des horodateurs, l'entretien paysager pour les canaux et les espaces verts, les repas de la cantine, de la crèche et du Centre de Loisirs.
 - Location immobilière : + 20 000 €. Une distinction a été opérée par la M57 pour les locations. Jusqu'à présent, seul le compte 6135 existait. Il est désormais divisé en 3 comptes : 6132 pour les locations mobilières (utilisation du gymnase du Collège Olibo), 61351 pour le matériel roulant et 61358 pour les autres locations.
 - Locations matériel roulant et autres : + 120 880 € (TPE, plieuse, photocopieurs, véhicules, hangars...). Outre le retraitement comptable, cette hausse s'explique essentiellement par la location d'une balayeuse (49 000 €) et par la location de transformateurs électriques destinés à la fête foraine (60 000 €) ;
 - Entretien bois et forêts : + 32 500 €. Traitement des palmiers, entretien du Parc de la Prade, élagages divers, nettoyage de parcelles, abattages d'arbres...
 - Entretien du matériel roulant : + 44 500 €. Entretien de tous les véhicules et matériel roulant (tondeuses, balayeuse...). Suite à la hausse de certaines matières premières, le prix des fournitures a considérablement augmenté.
 - Maintenance : + 43 163 €. Il s'agit de tous les contrats de maintenance (fibre et vidéoprotection, horodateurs, pluviaux, logiciels et photocopieurs, défibrillateurs, ascenseurs, cloches de l'Eglise, moyens de chauffage, tractopelle, site internet. L'augmentation s'explique en partie par la hausse de la maintenance de la fibre et vidéoprotection et en général par une hausse des prix de l'ensemble des contrats de maintenance ainsi que de nouveaux contrats suite aux acquisitions diverses
 - Primes d'assurances : + 22 350 €. Il s'agit des assurances RC, protection juridique, véhicules, auto-collaborateurs, expositions temporaires. Forte hausse des cotisations et nouveau marché à venir.

- Autres honoraires, conseils : + 68 365 €. Sur ce compte sont inscrites diverses assistances par des cabinets spécialisés et notamment une mission d'assistance au dossier de délégation de service public pour la mobilité (50 000 €)

- Rémunérations diverses : + 27 351 €. Ce poste comprend notamment l'abonnement ORFEOR (gestion de la dette, les analyses des eaux de baignade, le transport de fonds, les divers diagnostics et études, certaines animations, le traitement des déchets, des missions d'assistance... La hausse s'explique en partie par un audit qui devrait être réalisé au cours de l'exercice pour les horodateurs.

- Annonces et insertions : + 37 359 €. Il s'agit des publications de marchés publics.

- Frais de télécommunications : - 33 443 €. Téléphones fixes, mobiles, internet. La baisse est liée à un changement d'opérateur pour certains forfaits.

- Taxes Foncières : + 10 000 €. L'augmentation est essentiellement liée à la revalorisation des bases.

- Autres impôts locaux (taxes d'habitation) : + 29 950 €. TH de l'Hôtel du Port et taxation des logements vacants suite à la remise à jour des fichiers par les services fiscaux.

- **Chapitre 012 Charges de Personnel** : + 2,83%, +362 156 €

Comme évoqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires, une augmentation maîtrisée de la masse salariale est attendue pour 2024 (+2,83% par rapport au prévisionnel 2023). Elle est entre autre liée :

- à la revalorisation de la valeur du point en janvier 2024,
- au glissement vieillesse-technicité,
- à une prise en charge plus importante par la Collectivité à la participation aux mutuelles de ses agents,
- à la revalorisation de certains régimes indemnitaires,
- à des recrutements à venir,
- à l'intervention de nuit de la Police Municipale.

- **Chapitre 014 Atténuation de produits** : +3,33%, + 22 000 €. Il s'agit du reversement de la Taxe de séjour à l'Office de Tourisme, de la taxe additionnelle au Département (10%) et cette année de la taxe additionnelle Régionale (34%) au profit de la Société Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.

- **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** : + 8,45%, + 369 958 € €.

- Autres redevances, brevets, concessions : + 53 968 €. Ce compte regroupe tous les hébergements de logiciels (placier, archives, oxalis, autocad, gestion du courrier...). La hausse s'explique d'une part par l'acquisition de nouveaux contrats en 2023 et d'autres à venir en 2024 (antivirus, plateforme de prospective financière...).

– Créances admises en non-valeur : + 62 400 €. De nouvelles listes devraient être établies par la Trésorerie.

– Participation au Service Incendie : + 41 287 €

– Subvention à l'Office de Tourisme et au Budget Annexe Maison de Santé : + 100 000 € prévus pour l'EPIC et 5 000 € pour le budget annexe Maison de Santé, pour notamment pouvoir régler les frais d'emprunt en attendant les recettes de fonctionnement qui ne rentreront qu'une fois les travaux achevés et les médecins installés.

- **Chapitre 66 Charges financières** : +7,80 %, + 63 000 €. Cette augmentation s'explique par les nouveaux intérêts de l'emprunt souscrit en 2023 ainsi que par la hausse des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable.
- **Chapitre 67 Charges exceptionnelles** : -57,26%, -33 500 €. Seule est maintenue sur ce chapitre l'inscription de 25 000 € pour d'éventuels titres à annuler sur les exercices précédents. Les autres charges exceptionnelles ont été basculées au chapitre 65, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.
- **Chapitre 68 Dotation aux provisions et amortissements** : + 18 200 €. Règlementairement, la Commune a inscrit cette somme pour d'éventuelles créances douteuses.

2. Section d'investissement

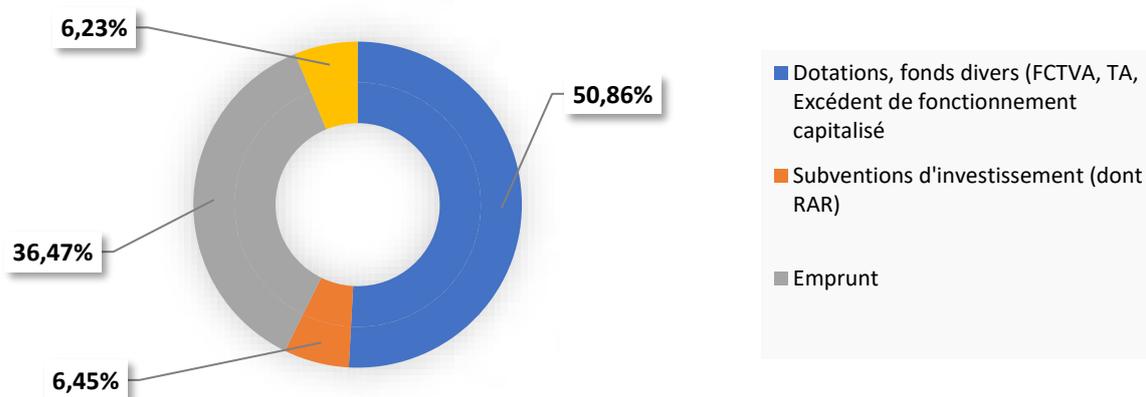
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département ou de la CAF), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts et les amortissements.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16 040 032 €, elles étaient de 9 794 402 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Dans ce graphique, les Restes à Réaliser présentés dans le tableau ci-dessous ont été directement intégrés aux subventions d'investissement. Les remboursements anticipés temporaires d'emprunts ont été pour leur part neutralisés, puisqu'ils sont également comptabilisés pour le même montant dans les dépenses d'investissement. Le produit des recettes réelles d'investissement est ainsi ramené de 16 040 032 € à 10 976 7 349 €.

Année	2023	2024	Evolution 2024-2023 %
	BP	BP	
Subvention d'investissement	48 601 €	66 800 €	37,45%
Emprunt et dettes assimilées	3 015 000 €	9 712 832 €	222,15%
Dotations, fonds divers et réserves	5 836 000 €	5 577 600 €	-4,43%
<i>Dont 1068</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>0%</i>
Autres recettes d'investissement	894 801 €	682 800 €	-23,69%
Recettes réelles d'investissement	9 794 402 €	16 040 032 €	63,77%
Opérations d'ordre	5 322 796 €	7 036 903 €	32,20%
Excédent d'investissement	4 660 943 €	5 548 130 €	19%
RAR	667 112 €	640 149 €	-4,04%
Total recettes d'investissement	20 445 253 €	29 265 215 €	43,14%

Les nouvelles subventions d'investissement inscrites au Budget pour 66 800 € correspondent à des subventions attendues de la CAF pour l'acquisition de mobilier pour les écoles et le relais petite enfance. Les autres figurent en restes à réaliser pour 640 149 € et concernent le Baladoir, la Chapelle Villerase, l'éclairage de Grand Stade, le solde de l'étude de

requalification du Port, la création des aires de service cyclistes et la requalification du terrain de tennis de Grand Stade en terrain de beach-handball.

Concernant les emprunts, il convient de relativiser la recette inscrite, puisque seul un emprunt de 4 000 000 € a été inscrit au budget. Le reste, représentant 5 712 832 €, correspond au décaissement et remboursement temporaire anticipé de trois emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole afin d'économiser les intérêts sur la période.

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- FCTVA : 500 000 €,
- Taxe d'Aménagement : 77 600 €,
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 000 000 €.

Enfin, 682 800 € ont été inscrits et correspondent au reversement qui sera effectué par le Budget de Lotissement au Budget Principal pour le remboursement de ses créances.

Les opérations d'ordre représentent 7 036 903 € et se décomposent de la façon suivante :

- Dotation aux amortissements : 1 300 000 € (soit 100 000 € de plus qu'en 2023 en application de la méthode d'amortissement au prorata temporis imposé par la M57)
- Opérations patrimoniales : intégration des voiries du Lotissement pour 218 251,40 € (une fois le budget annexe clôturé)
- Virement de la section de fonctionnement (021) : 5 518 651,72 €

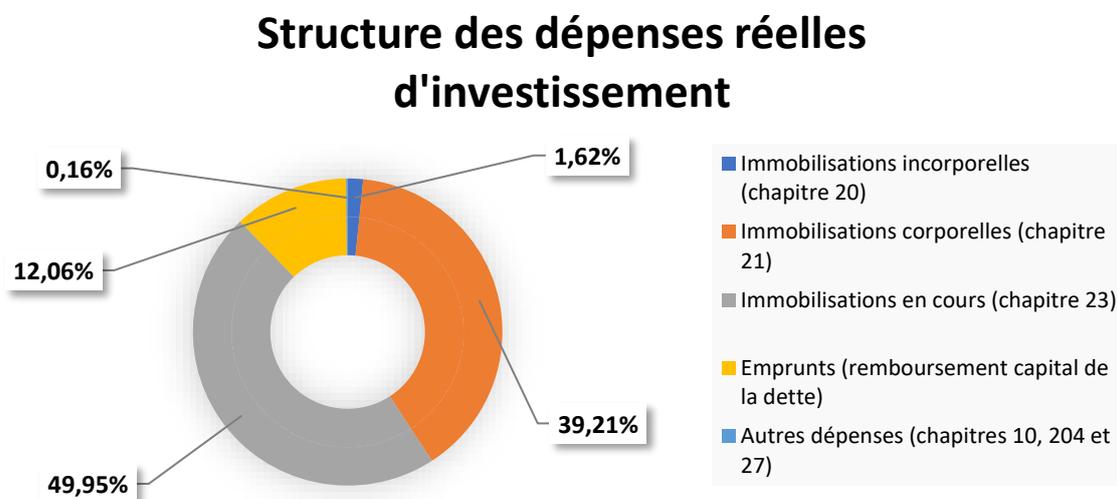
Enfin, l'excédent d'investissement 2023 reporté représente 5 548 130,81 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 21 033 573 €, elles étaient de 13 812 215 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Dans ce graphique, les Restes à réaliser ont été directement intégrés aux chapitres auxquels ils se rapportent. Par ailleurs, comme pour les recettes d'investissement, les remboursements anticipés temporaires d'emprunts ont été neutralisés. Le montant total des dépenses réelles d'investissement passe ainsi à 23 125 631 € et non 21 033 573 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Année	2023 BP	2024 BP	Evolution 2024/2023 %
Immobilisations incorporelles	596 822 €	209 870 €	-64,84%
Immobilisations corporelles	4 647 583 €	6 250 998 €	34,50%
Immobilisations en cours	5 633 600 €	6 017 873 €	6,82%
Emprunts et dettes assimilées	2 740 000 €	8 517 832 €	210,87%
Autres dépenses d'investissement	194 210 €	37 000 €	-80,95%
Dépenses réelles d'investissement	13 812 215 €	21 033 573 €	52,28%
Opérations d'ordre	460 601 €	411 751 €	-10,61%
Déficit d'investissement	0 €	0	- %
RAR	6 172 437 €	7 819 891 €	26,69%
Total dépenses d'investissement	20 445 253 €	29 265 215 €	43,14%

Détail des opérations d'équipement 2024 :

Détail des opérations d'équipement 2024 (reports et nouvelles inscriptions)		
Opération	Libellé	Montant
219015	Aménagement Place de Marbre et Place Satie	432 000,00
219017	Maîtrise d'œuvre Parking Grand Stade	42 607,20
2190171	Travaux Parking Grand Stade	500 000,00
219144	Réfection étanchéité des toitures	159 204,78
219150	Aménagement commerce 43 Avenue du Roussillon	1 500,00
219159	Restaurant Toit de la Capitainerie	67 074,00
219300	Restauration bâtiment Mas des Capellans	2 556,00
219607	Mise en sécurité poste pompage de l'Aygual	10 840,80
219810	Liaison Plage Village	258 347,80
219812	Aménagement Poste de secours secteur Rodin	397 236,88
219813	Requalification Quartier du Port	64 520,00
2202	Signalisation intérieure locale	20 000,00
2203	Grand Stade	949 361,35
2204	Centre commercial Capellans	123 898,07
2301	Aires de repos pistes cyclables	231 600,00
2302	Aménagement 28 rue Duhamel	275 000,00
2303	Maîtrise d'œuvre Maison de santé	153 846,00
2400	Transfert école de Musique à Noguères	185 500,00
2401	Maison des Jeunes	175 000,00
2402	Végétalisation commune	50 000,00
2403	Aménagement Mémorial Retirada	50 000,00
9001	Frais d'études élaboration documents d'urbanisme	142 758,00
9004	Etudes de géomètres	59 832,20
9010	Mission architecture Paysagiste Conseil	7 750,00
9011	Etudes paysagères	50 000,00
9020	Matériel et logiciels informatiques	236 568,27
9053	Vidéo protection et réseau fibre communal	378 713,53
9054	Matériel et outillage	750 616,66
9056	Aires de Jeux	100 000,00
9060	Acquisition de mobilier	184 480,23
9062	Mobilier urbain	55 083,60
9063	Bornes de recharge véhicules électriques	36 982,00
9082	Acquisition matériel de transport	589 208,98
9105	Acquisition de terrains et bâtiments	957 303,44
9106	Rénovation façades centre ancien	25 000,00
9131	Restauration Eglise du village	60 559,36
9132	Accessibilité divers bâtiments	80 000,00
9141	Remplacement chauffages et climatisations	251 488,08
9142	Aménagement des bâtiments communaux	1 255 699,17
9146	Réhabilitation de la Chapelle Villeras	15 108,22
9149	Travaux cimetière	440 211,35
9153	Enfeus et accès ouest cimetière	176 920,80
9156	Réfection et mise en sécurité Tour d'En Bolte	150 000,00
9220	Aménagement des Ecoles	2 172 194,03
9420	Eclairage terrains tennis Grand Stade	15 000,00
9510	Aménagement et amélioration éclairage public	214 025,49
9513	Aménagement divers carrefours	76 110,00
9516	Réseaux divers	192 073,25
9521	Décorations de Noël	100 000,00
9602	Buses Canal d'Elne au Port	70 000,00
9603	Pluvial route Sainte Beuve vers Guy de Maupassant	147 504,67
9605	Aménagement des canaux	105 870,40
9705	Signalisation Horizontale	52 493,84
9706	Signalisation Directionnelle	50 254,26
9751	Fontainerie	20 000,00
9758	Petits aménagements urbains	45 472,00
9818	Grosses réparations voirie - Marché à bons de commande	641 985,47
9829	Aménagement du Baladoir	2 508 897,97
9830	Voiries Quartier de l'Aygual	1 000 000,00
9834	Maîtrise d'oeuvre prolongement Quartier Ste Beuve les Salobres	139 352,40
98341	Travaux quartier Sainte Beuve Les Salobres	2 227 791,00
9904	Arrosage automatique	20 000,00
9906	Fourniture de végétaux Espaces Verts	40 000,00
9908	Aménagement Jardin des Plantes	309 230,43
9973	Equipement postes de secours et plage	21 000,00
Total Opérations d'équipement 2024		20 323 631,98

3 Ratios budgétaires et chiffres clés

3.1 Les principaux ratios du budget 2024

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants. Les ratios propres au budget 2024 budgets sont les suivants :

		Population DGF 22 689 habitants
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 171,32
2	Produits des impôts / Population	840,50
3	Recettes réelles / Population	1 381,11
4	Dépenses équipement brut / Population	895,75
5	Encours de la dette / Population	1 287,92
6	DGF / Population	172,33
7	Charges de Personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	49,57
8	Dépenses réelles de fonctionnement + Rbt capital dette / RRF	93,71
9	Dépenses équipement brut / RRF	64,86
10	Encours de la dette / RRF	93,25

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

A titre de comparaison, les moyennes nationales des principaux ratios sont présentées ci-dessous, tout d'abord pour les « communes de France Métropolitaine » et pour les « communes touristiques ».

Communes en France métropolitaine	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	€/h	%	%	%	%
Moins de 100 hab.	1 005	383	1 447	668	669	268	23,2	77,2	46,2	46,2
100 à 200 hab.	747	330	1 036	440	624	206	28,4	80,9	42,5	60,3
200 à 500 hab.	651	328	854	329	540	165	35,2	85,3	38,6	63,3
500 à 2 000 hab.	682	364	863	319	600	156	44,7	87,4	36,9	69,5
2 000 à 3 500 hab.	788	434	985	333	685	153	50,8	87,8	33,8	69,5
3 500 à 5 000 hab.	909	490	1 118	351	744	155	53,5	88,3	31,4	66,5
5 000 à 10 000 hab.	1 003	543	1 210	327	797	153	57,1	89,7	27,0	65,8
10 000 à 20 000 hab.	1 154	613	1 351	331	816	172	59,7	92,0	24,5	60,4
20 000 à 50 000 hab.	1 299	719	1 494	344	1 006	198	61,6	93,6	23,1	67,4
50 000 à 100 000 hab.	1 399	767	1 623	372	1 344	213	61,2	94,6	22,9	82,8
100 000 hab. ou plus hors Paris	1 214	728	1 411	253	1 080	214	58,8	93,5	17,9	76,6

(France métropolitaine)	Nombre de communes	Ratio 1 €/h DGF	Ratio 2 €/h DGF	Ratio 3 €/h DGF	Ratio 4 €/h DGF	Ratio 5 €/h DGF	Ratio 6 €/h DGF	Ratio 7 %	Ratio 9 %	Ratio 10 %	Ratio 11 %
Communes touristiques hors montagne	843	984	630	1 224	343	898	132	56,1	88,2	28,1	73,4
Moins de 100 hab.	7	1 986	539	2 663	755	617	408	55,0	77,1	28,4	23,2
100 à 200 hab.	25	757	295	1 014	694	831	184	39,0	84,4	68,4	82,0
200 à 500 hab.	86	697	313	918	389	638	150	43,5	84,6	42,4	69,5
500 à 2 000 hab.	303	702	408	921	297	583	158	48,8	83,4	32,2	63,3
2 000 à 3 500 hab.	164	819	494	1 045	362	761	156	52,8	85,5	34,6	72,8
3 500 à 10 000 hab.	188	1 000	623	1 253	353	847	134	56,3	86,9	29,2	67,6
10 000 à 20 000 hab.	47	1 073	717	1 329	315	875	105	58,9	88,2	23,7	65,8
20 000 à 50 000 hab.	20	1 107	777	1 352	365	1 155	127	56,1	90,4	27,0	85,5
50 000 hab. ou plus	3	1 226	747	1 376	342	1 508	108	62,0	100,2	24,9	109,6

3.2 Les chiffres clés (au 31/12/2023)

- Epargne brute : 6 159 088 € (+6,04% par rapport à 2023)
- Epargne nette : 3 466 419 € (+8,55% par rapport à 2023)
- Capacité de désendettement : 4,63 ans
- Capital de la dette restant dû : 28 528 937 €
- Taux d'imposition :
 - Foncier Non Bâti : 77,24 %
 - Foncier Bâti : 43,52 %
 - Taxe Habitation : 17,53 %

4 les Budgets Annexes

4.1 Lotissement Les Mimosas

Il reste à ce jour une parcelle à vendre, ce qui explique le maintien de ce budget annexe. Les prévisions budgétaires 2024 sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES MIMOSAS EN HT					
BP 2024					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	BP 2024	Article	Libellé	BP 2024
	Réel			Réel	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	164 741,12	70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES	151 670,00
65822	Reversement excédent à budget principal	164 741,12	7015	Vente de terrains aménagés (produit de la vente)	151 670,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	13 071,12
	Ordre			Ordre	
042	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	042	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-
			71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-
	TOTAL DF	164 741,12		TOTAL RF	164 741,12
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	BP 2024	Article	Libellé	BP 2024
	Réel			Réel	
168741	Autres dettes (commune)	682 800,00	001	Résultat d'investissement reporté	682 800,00
	Ordre			Ordre	
040	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	040	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-
35551	Produits finis autres que terrains aménagés	-			
355	Terrains aménagés	-			
	TOTAL DI	682 800,00		TOTAL RI	682 800,00

4.2 Port

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 576 354,77 € et celle d'investissement à 1 504 076,70 €.

Les prévisions budgétaires 2024 sont les suivantes :

DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
Opérations réelles		4 949 731,91	Opérations réelles		5 249 908,29
011	Charges à caractère général	3 048 500,00	013	Atténuations de charges	19 522,18
012	Charges de personnel	1 599 550,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 067 000,00
65	Autres charges de gestion courante	53 000,00	75	Autres produits de gestion courante	119 000,00
66	Charges Financières	98 295,80	77	Produits exceptionnels	44 386,11
67	Charges exceptionnelles	20 000,00			
68	Dotations aux provisions et dépréciation	20 386,11			
69	Impôts sur les bénéfices	110 000,00			
Opérations d'ordre		626 622,86	Opérations d'ordre		34 446,48
042	Opérations d'ordre	626 622,86	042	Opérations d'ordre	34 446,48
			002	Excédent d'exploitation reporté	292 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		5 576 354,77	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		5 576 354,77
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Réalisé	Chapitre	Libellé	Réalisé
Opérations réelles		1 451 530,22	Opérations réelles		402 745,88
16	Emprunts et dettes assimilées	385 000,00	13	Subventions d'investissement	
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00
20/21/23	Opérations d'équipement	1 061 530,22	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	152 745,88
Opérations d'ordre		52 546,48	Opérations d'ordre		644 722,86
041	Opérations patrimoniales	18 100,00	041	Opérations patrimoniales	18 100,00
040	Opérations d'ordre	34 446,48	040	Opérations d'ordre	626 622,86
			001	Excédent d'investissement reporté	456 607,96
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 504 076,70	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 504 076,70

4.3 Maison de Santé

La Commune a décidé de placer la santé au cœur de sa politique municipale. L'offre de soins étant devenue une préoccupation essentielle dans un contexte caractérisé par la raréfaction de la ressource médicale, la Municipalité a décidé de lancer le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. La structure, d'une surface de plus de 1 000 m², sera édifiée sur trois niveaux et accueillera entre autres sur les deux premiers niveaux 6 médecins généralistes, 2 cabinets d'infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 psychologue ; au dernier étage, une salle de réunion pourra accueillir des colloques ou diverses permanences.

Afin d'identifier clairement ce projet, qui à terme est censé s'équilibrer en dépenses et en recettes il a été décidé de créer un **Budget Annexe en M57, géré en HT et assujetti à la TVA.**

Pour 2024, et en attendant la fin des travaux qui permettra de prévoir et d'encaisser le produit des locations de cabinets, le budget de fonctionnement est minime. Seules des dépenses ont été inscrites pour régler les frais de l'emprunt à venir et pour la publication du marché de travaux. Elles sont équilibrées par une subvention de 5 000 € du Budget Principal.

En investissement, l'ensemble des travaux a été inscrit. Ils sont financés par des subventions (DSIL, Région, Département, fonds de concours de la Communauté de Communes) et par le recours à un emprunt estimé à 1 325 000 €.

Les prévisions budgétaires sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE EN HT					
BP 2024					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	BP 2024	Article	Libellé	BP 2024
	Réel			Réel	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00
6231	Annonces et insertion	2 000,00	7573621	Subvention de fonctionnement budget annexe non dotés de la personnalité morale	5 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 000,00			
6688	Autres charges financières	3 000,00			
	Ordre			Ordre	
042	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	042	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 000,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	BP 2024	Article	Libellé	BP 2024
	Réel			Réel	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 180,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	710 000,00
21534	Réseaux d'électrification (renforcement ENEDIS)	13 180,00	1381	Subvention Etat (DSIL)	400 000,00
			1382	Subvention Région	80 000,00
			1383	Subvention Département	150 000,00
			1385	Fonds de concours Sud Roussillon	80 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 021 820,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 325 000,00
2313	Constructions (travaux)	2 012 500,00	1641	Emprunts	1 325 000,00
	Participation Assainissement	9 320,00			
	Ordre			Ordre	
040	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	040	OPERATIONS DORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 035 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 035 000,00